

Département :

Commune :

UPBD le : 26/06/13

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKE A3A4 BA139 03/06/2013 S22

 SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD
 ROUTE CENTRALE DU NOYER
 MAISONS LAFFITTE
 78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / limites qualité / valeurs guides / val. impératives
SIAAP - LISTE CAKE A3A4				
PARAMETRES PREALABLES				
Entrainement par l'eau	-	L Oui		
Mise en solution	NF EN 13346	L Oui		
Minéralisation Boue	NF X 31-147	* L Oui		
Préparation	-	L Oui		
Lyophilisation	NF ISO 16720	* L Oui		
Purification	-	L Oui		
PHYSICO-CHIMIE				
Matière sèche	NF EN 12880	* L 49.4	% brut	
pH (eau)	EN 12176	L 8.20	u.pH	
Matière organique	Calcul	L 22	% brut	
Carbone organique total	NF ISO 14235	* L 12.6	% brut	
Azote Kjeldahl	NF EN 13342	* L 0.934	% brut	
Rapport C/N	Calcul	L 14	.	
Phosphore total en P2O5	NF EN ISO 11885	* L 4.7	% brut	
Soufre total	NF EN ISO 11885	L 19900	mg/kg sec	
CATIONS				
Ammonium	Selon NF EN ISO 11732	L 0.116	% brut	
Calcium exprime en CaO	NF EN ISO 11885	L 6.4	% brut	
Magnésium exprime en MgO	NF EN ISO 11885	L 0.720	% brut	
Potassium exprime en K2O	NF EN ISO 11885	L 0.174	% brut	
METAUX				
Aluminium	NF EN ISO 11885	L 9600	mg/kg sec	
Bore total	NF EN ISO 11885	L 14	mg/kg sec	
Cadmium	NF EN ISO 11885	* L 3.7	mg/kg sec	≤ 10
Chrome total	NF EN ISO 11885	* L 61	mg/kg sec	≤ 1000
Cuivre	NF EN ISO 11885	* L 570	mg/kg sec	≤ 1000
Fer total	NF EN ISO 11885	* L 71100	mg/kg sec	
Mercure total	Combustion sèche	* L 2.5	mg/kg sec	≤ 10
Nickel	NF EN ISO 11885	* L 25	mg/kg sec	≤ 200
Plomb	NF EN ISO 11885	* L 154	mg/kg sec	≤ 800
Selenium	NF ISO 20280	* L 5.0	mg/kg sec	
Zinc	NF EN ISO 11885	* L 1550	mg/kg sec	≤ 3000
Chrome + cuivre + nickel + zinc	Calcul	L 2210	mg/kg sec	≤ 4000

 Analyse des échantillons semaine n° : 2013-22
 Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes) : 49.490

- Boue Seine Aval +
 Boue réglementaire
 Boue non conforme. FNC n° _____
 Boue conforme au décret 97.1133 et arrêté du 08/01/98

DATE : 27/06/13 VISA Responsable laboratoire UPBD

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
 La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
 Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
 - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Eurofins IPL Nord
 1, rue du Professeur Calmette
 59046 Lille cedex

tél. +33 (0)3 20 87 77 30
 fax +33 (0)3 20 87 73 83

www.eurofins-ipl.com
 www.eurofins.fr/env

Laboratoire accrédité par
 la section essai du COFRAC
 sous le numéro
 1-2202 (L)



ESSAIS
 Portées disponibles
 sur www.cofrac.fr

Département :

Commune :

SOLS

BOUE EVAC.

No : 1 CAKESA3A4 BA139 BOUE DESHYDRATEE

BOUE DESHYDRATEE

Remarques :

CAKE A3A4 BA139 03/06/2013 S22

SIAAP - SITE SEINE AVAL UPBD
ROUTE CENTRALE DU NOYER
MAISONS LAFFITTE
78603 MAISONS LAFFITTE CEDEX

* = mesure sous accréditation

L = mesure du laboratoire de Lille

Paramètre	Méthode	Résultat	Unité	Réf. qualité / valeurs guides	limites qualité / val. impératives
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES					
Fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.47	mg/kg sec		≤ 5
Benzo(b)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.36	mg/kg sec		≤ 2.5
Benzo(k)fluoranthene	XP X 33-012	* L 0.25	mg/kg sec		
Benzo(a)pyrene	XP X 33-012	* L 0.39	mg/kg sec		≤ 2
Benzo(ghi)perylene	XP X 33-012	* L <0.005	mg/kg sec		
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	XP X 33-012	* L 0.12	mg/kg sec		
Somme des HPA detectes	Calcul	L 1.6	mg/kg sec		
POLYCHLORO-BIPHENYLES					
Trichlorobiphenyle 028	XP X 33-012	* L 12	ug/kg sec		
Tetrachlorobiphenyle 052	XP X 33-012	* L 28	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 101	XP X 33-012	* L 48	ug/kg sec		
Pentachlorobiphenyle 118	XP X 33-012	* L 32	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 138	XP X 33-012	* L 100	ug/kg sec		
Hexachlorobiphenyle 153	XP X 33-012	* L 140	ug/kg sec		
Heptachlorobiphenyle 180	XP X 33-012	* L 73	ug/kg sec		
Somme des PCB detectes	Calcul	L 430	ug/kg sec		≤ 800

A Lille, le 22/06/2013

Le Chef de Laboratoire,



A. VANHILLE

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme d'un facsimile photographique intégral. Ce document comporte 2 pages et 0 annexe.
Les incertitudes ne sont pas prises en compte dans les déclarations de conformité et sont disponibles sur demande. Ce rapport d'essai ne concerne que les objets soumis aux analyses.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrains et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
- portée détaillée de l'agrément disponible sur demande -

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29/11/2006.

Eurofins IPL Nord
1, rue du Professeur Calmette
59046 Lille cedex

tél. +33 (0)3 20 87 77 30
fax +33 (0)3 20 87 73 83

www.eurofins-ipl.com
www.eurofins.fr/env

Laboratoire accrédité par
la section essai du COFRAC
sous le numéro
1-2202 (L)



ESSAIS
Portées disponibles
sur www.cofrac.fr